

A.S.B.L. CENTRE EDUCATIF DE LA SAINTE UNION

Chaussée de Lille, 12 - 7500 Tournai

Deux implantations : rue des Campeaux , 41 - 7500 TOURNAI
Tél. : 069.22.50.66
courriel : sec.campeaux@cesu.be

chaussée de Lille, 12 - 7500 TOURNAI
Tél. : 069.22.18.22
courriel : sec.chaussee@cesu.be

Projet d'établissement

Préambule

Notre **Projet d'Etablissement** exprime notre volonté collective de concrétiser le Projet Educatif et Pédagogique de notre pouvoir Organisateur en réalisant les actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du décret "Missions" du 24 juillet 1997 et en cohérence avec l'inspiration du Projet Educatif du réseau, "Mission de l'école chrétienne", ainsi que du Projet Pédagogique de la Fédération de l'Enseignement Secondaire Catholique. Ce document exprime notre volonté collective de mener à bien, au cours de cette année scolaire les actions considérées comme prioritaires par notre communauté conformément à l'article 64 du décret Missions, en association avec notre contrat d'objectifs pour la période 2023-2029.

La mise en œuvre de ce projet d'établissement nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, professeurs, éducateurs, direction, Pouvoir Organisateur, acteurs externes. Elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées trouveront leur fondement.

Le projet d'établissement représente une **intention que nous nous engageons à concrétiser**. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Pour respecter la dimension partenariale de ce Projet d'Etablissement, l'évaluation de celui-ci se fera notamment au **Conseil de Participation** qui en a reçu mandat. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pas pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires. Nous nous engageons donc à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme de trois années.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu, tant au début qu'au terme de notre projet d'établissement, en tenant compte de notre contrat d'objectifs.

1. Racines et valeurs

1.1. Qui sommes-nous et d'où venons-nous ?

La congrégation enseignante des Sœurs de la Sainte-Union a été fondée en 1828. Son projet humaniste est basé sur les principes du fondateur, Jean-Baptiste De Brabant : exigence intellectuelle, formation à la réflexion personnelle, morale de responsabilité et d'autonomie, et surtout **bienveillance et amour des élèves dans un climat heureux et confiant**. Il est sous-tendu par l'Evangile et la foi en Jésus-Christ, sources et paradigmes de l'amour, de l'intelligence, de la patience et de l'équité.

1.2. Où allons-nous et comment ?

Notre école s'inscrit donc dans une tradition plus que séculaire et notre souci sera de transmettre cet héritage que nous devons garder vivant et donc transformer. **Pour vivre au quotidien** notre mission d'éducation, nous veillerons

- à mettre en œuvre un **projet éducatif lisible et visible**,
- à **accorder** notre **attention** aux **besoins** de **chacun** dans le **respect** du **groupe** afin **d'apprendre à vivre ensemble**, à **faire des choses ensemble**,
- à donner **priorité** au **savoir-être** sans oublier le savoir-faire,
- à **prôner** des **valeurs** humaines qui prennent sens dans l'évangile : **respect de la personne, de la différence et goût de l'effort**.

Nous proposons à nos élèves la culture chrétienne et les valeurs qui s'y rattachent : la **générosité**, le **pardon** des offenses, le **souci** d'une **vie intérieure**, l'**espérance**, la **foi** en un Dieu personnel. Le jeune qui refuse la référence chrétienne sera aidé, dans le respect de sa démarche personnelle, à approfondir ses opinions et à opter avec discernement pour un idéal de vie plutôt que de glisser dans l'indifférence ou la facilité.

En tant que « Centre éducatif », nous adhérons aux principes concrets suivants :

- une **organisation** de la « **cité scolaire** » établissant des **règles simples**, connues de tous, des **mœurs respectueuses** des personnes et des biens, **proscrivant l'arbitraire** et la **violence**, **établissant le dialogue** et la **concertation**, **instaurant des procédures** et des **contrats garantis** par une **autorité clairement désignée** ;
- une éducation suscitant le **souci du bien commun**, le **respect de l'autre** et des **engagements**, le **travail**, la **connaissance** de la **matière**, l'**épanouissement personnel**, l'**initiative**, le **sens** de la **beauté** et de la **gratuité**.
- un **apprentissage** mettant l'accent sur la **réflexion personnelle**, le **goût** de la **recherche** et de l'**effort**, une **culture générale articulée**, un **enseignement** qui ne se limite pas à l'**utilitaire** mais **suscite le questionnement** sur l'homme et le monde.

2. Notre public

Le Centre Educatif de la Sainte-Union est un établissement d'enseignement proposant une variété de formations au niveau secondaire, incluant l'enseignement de transition (général et technique) et de qualification (technique et professionnel) ainsi qu'un CEFA pour l'enseignement en alternance.

Au 15 janvier 2025, 493 élèves sont inscrits à l'école secondaire :

- 116 fréquentent l'implantation située à la rue des Campeaux ;
- 377 fréquentent l'implantation située à la chaussée de Lille.

3. Nos objectifs prioritaires

Dans toute l'école

La **compétence de « savoir »** reste une compétence de base indispensable, même si pour beaucoup d'informations il existe de nombreuses « banques de données » qu'il est **important de savoir utiliser**.

S'y ajoutent des **compétences de « savoir-faire »** : l'élève doit être capable de comprendre et respecter les consignes, d'organiser son travail, d'exploiter les documents disponibles et ses propres acquis. Tout cela est essentiel pour que l'élève puisse se débrouiller face à une situation nouvelle.

Enfin - et c'est fondamental dans notre projet, des **compétences de « savoir-être »** préparent l'élève à un comportement adapté à une profession à caractère social : il doit être capable de vivre en groupe, d'être respectueux de tous et de s'exprimer correctement.

L'essentiel pour les élèves est de **progresser, d'aller le plus loin possible** dans l'**acquisition** de ces **compétences**.

La direction, les professeurs et les éducateurs **ont pour tâche de les y aider dans un esprit de dialogue et de critique constructive**.

3.1. Au 1er degré

Le premier degré a pour **objectif** d'assurer à tous les élèves, de préférence en deux ans, les socles de compétences requis pour accéder à une troisième, dans une orientation de transition ou de qualification. On y poursuit une politique favorisant l'**acquisition** des **compétences de base** par **tous les élèves** et l'extension de **compétences plus variées** et plus **approfondies** pour ceux qui en sont capables, de façon à **pousser chacun à son maximum**.

À l'issue de ce degré, les élèves sont orientés selon leurs **motivations** et leurs **acquis** vers une 3^{ème} année, **dans le même établissement**, tant dans l'enseignement de transition ou de qualification. Nous abordons cette orientation de manière positive, à partir du potentiel, des productions et de la motivation observés chez l'élève de façon à lui assurer les meilleures chances de réussir un parcours complet d'études secondaires.

3.2. Au deuxième et troisième degrés d'enseignement de transition et de qualification

L'admission à partir de la 3^{ème} année exige que les élèves témoignent de la **motivation** et des **capacités** requises pour **entreprendre** ou **poursuivre** dans **l'option choisie**.

Quant à l'admission à partir de la 5^{ème} année, elle requiert que les élèves **confirment** leur **choix** et démontrent les **capacités** nécessaires pour accéder à des études supérieures ou universitaires accessibles, ou pour entrer dans la vie professionnelle.

Dans chaque cours, les élèves bénéficient d'un accompagnement pour surmonter leurs difficultés.

Nous sommes fiers des résultats obtenus par nos anciens élèves aux études supérieures et universitaires, ainsi que les postes qu'ils occupent.

3.2.1. Au 2^{ème} et 3^{ème} degrés de l'enseignement de transition (général et technique)

Au 2^{ème} degré, les élèves sont préparés aux compétences d'abstraction, de communication et de production (de textes ou de travaux) propres aux études de transition. Le volume de travail personnel augmente progressivement. À l'issue du deuxième degré, les élèves ne maîtrisant pas les compétences requises pour passer au 3^{ème} degré de transition sont réorientés vers une filière de qualification technique ou professionnelle.

L'école vise avant tout à offrir aux élèves une solide formation humaine.

Au 3^{ème} degré, l'éveil de l'esprit à la curiosité scientifique, à la rigueur mathématique, à l'indispensable usage des langues, ainsi qu'aux problèmes économiques, sociaux, philosophiques, psychologiques et de santé publique, demeure un des objectifs essentiels d'enseignement. Ce niveau met également l'accent sur le développement du projet personnel d'études de chaque élève et sur l'acquisition progressive de l'autonomie, tout en encourageant la recherche personnelle et créative.

3.2.2. Au 2^{ème} et 3^{ème} degrés de l'enseignement de qualification (technique et professionnel)

À partir de la 3^{ème} année, les élèves sont préparés aux compétences techniques et professionnelles concrètes, en vue des débouchés dans les services aux personnes et sciences appliquées

À partir de la 4^{ème} année, l'objectif consiste à initier les jeunes à un métier spécifique dans le cadre d'un parcours d'enseignement qualifiant (PEQ). La formation se concentre alors sur les compétences théoriques, pratiques et techniques de base **préparant aux débouchés professionnels** dans les secteurs services aux personnes et scientifiques. Les stages pratiques sont une place importante dans le cursus.

Parallèlement, la formation vise à fournir une base théorique solide pour que l'élève motivé choisisse des études supérieures où il puisse encore parfaire ses acquis.

L'acquisition d'une méthode de travail et d'une attitude d'étudiant mature sont des priorités, avec un suivi éducatif assuré par les équipes pédagogiques.

Les stages, épreuves de qualification et le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (C.E.S.S.) permettent une évaluation complète à la fin des études, très appréciée par les employeurs. De plus, l'organisation **d'une 7^{ème} Professionnelle** offre aux élèves la possibilité d'obtenir ce CESS.

4. Les actions

Les actions présentées dans ce projet d'établissement sont toutes conformes aux réglementations en vigueur. Le Centre Éducatif de la Sainte-Union s'efforce de mettre en œuvre des actions cohérentes avec les objectifs qu'il souhaite promouvoir à travers la formation dispensée à ses élèves.

4.1. Démarche Qualité – contrat d'objectifs

Depuis 2003, l'école s'est engagée dans un projet d'envergure : **la démarche Qualité**.

Cette initiative consiste à remettre en question les pratiques existantes dans l'école et sur base de ce constat, se donner les moyens, les outils pour améliorer ce qui peut l'être, identifier les aspects de l'organisation nécessitant des améliorations, et mettre en place les moyens nécessaires pour y parvenir. Elle repose sur le principe de s'appuyer sur les succès passés comme leviers pour améliorer les aspects moins performants.

Pour les six années à venir, nos efforts se concentreront sur trois objectifs principaux :

- Augmenter le taux de réussite de nos élèves aux épreuves certificatives externes.
- Diminuer le taux de changement d'école en fin de deuxième et de quatrième années.
- Renforcer le climat scolaire positif.

Le travail réalisé dans le cadre du contrat d'objectifs représente un outil puissant de mise en cohérence de nos actions par rapport à nos missions éducatives.

Les actions à amplifier ou à créer :

- Améliorer le bulletin informatisé.
- Généraliser la distinction entre les différentes possibilités d'évaluation.
- Planifier le parcours de l'enseignement qualifiant, en intégrant les évaluations sommatives des cours de la formation commune.
- Renforcer l'accompagnement et diversifier la différenciation pédagogique des élèves en difficulté.
- Favoriser, dans la mesure du possible, la progression des élèves à des rythmes différents en fonction de contrats d'objectifs (PIA, PSSA, DFP) établis avec eux.
- Assister les élèves dans le développement d'une méthode de travail personnelle et efficace.
- Améliorer la transition entre les années scolaires, y compris entre l'enseignement primaire et la première année secondaire.
- Renforcer la mobilisation des équipes pédagogiques qui existent par section.
- Améliorer la coordination horizontale et verticale des équipes pédagogiques et éducatives.
- (Re)mettre en place un Conseil des élèves.
- Continuer à apporter une aide aux professeurs en difficultés grâce à la Cellule de Soutien et d'Accompagnement
- Encourager la collaboration en équipes interdisciplinaires autour d'un projet.
- Associer davantage les professeurs d'une même année dans l'organisation des activités socio-culturelles (PECA).

4.2. Les cours et l'évaluation

À tous les niveaux et dans toutes les sections, les professeurs sont attentifs à ouvrir leurs cours sur la vie extérieure à l'école : références à l'actualité, visites, présence à l'école d'intervenants extérieurs, etc. Les programmes de cours et les évaluations des élèves sont élaborés sur la base des référentiels. Le règlement des études ou le règlement d'ordre intérieur établit les modalités des évaluations internes que l'équipe éducative met en place. (Code : livre 1, 131-1)

4.2.1 Au 1er degré

La décision de réussite est prise au terme de deux ans voire trois ans (évaluations certificatives externes). L'objectif est donc durant ce cycle d'observation de renforcer les compétences de base, d'observer et d'évaluer les capacités spécifiques de chaque jeune au travers de différentes matières de manière à ce qu'il puisse atteindre les socles de compétences. La finalité du degré est l'obtention du CE1D.

4.2.2. Au 2ème degré

L'objectif est, sur les deux années du cycle, de renforcer les compétences de base, d'observer et d'évaluer les capacités spécifiques de chaque élève au travers des différentes matières en vue de la meilleure orientation possible.

Toutefois, une décision de redoublement ou de réorientation peut être prise dès la fin de la 3^{ème} ou de la 4^{ème}, en fonction du projet de l'élève et dans le plus large accord possible avec les parents et en collaboration avec le C.P.M.S.

4.2.3. Au 3ème degré

Au 3ème degré, il a été défini un ensemble de compétences à atteindre en fin de cycle. L'acquisition de ces compétences est régulièrement évaluée par le conseil de classe durant les deux années de formation.

Dans l'enseignement de qualification technique et professionnelle, l'acquisition des compétences terminales revêt une importance capitale dans la réussite. En effet, les métiers qui touchent au service aux personnes et aux sciences appliquées nécessitent un ensemble de qualités personnelles : de la conscience professionnelle, le respect de l'autre, une capacité d'autonomie, la cohérence de la démarche, la conformité des résultats, la qualité des attitudes professionnelles et communicationnelles. Ces compétences sont présentées aux élèves et les critères d'évaluation leur sont communiqués afin qu'ils sachent précisément ce que les professeurs et les responsables de stages attendent d'eux.

Dans cette optique, le conseil de classe s'efforcera d'avertir dès que possible en 5ème les élèves qui ne semblent pas à même d'obtenir la qualification en fin de cycle.

4.3. Relations avec les élèves

Au Centre Educatif de la Sainte-Union, nous cherchons à créer un esprit de famille en entretenant une culture de proximité dans la relation d'attention aux jeunes. Nous favorisons le dialogue, la solidarité, l'amitié, le respect de l'autre et la créativité, tout en suscitant la convivialité et en permettant à chacun de se sentir accueilli à sa place.

4.3.1. Accueil des élèves à leur arrivée

Les élèves sont répartis dans deux implantations par tranche d'âges afin de préserver le climat convivial de l'école. Aucune condition n'est requise a priori : l'école peut accueillir, dans la mesure de ses moyens, des élèves présentant des besoins spécifiques.

Dans chaque implantation et pour toutes les sections, la direction, la direction adjointe et les professeurs titulaires accueillent les élèves. En début d'année scolaire, une journée de contact convivial entre les élèves et les titulaires est organisée. Une attention particulière est portée aux élèves au début de chaque grande étape.

4.3.2. Soutien des élèves en difficulté

Notre école met en œuvre un projet « AccroCESU », qui favorise l'accrochage scolaire et la motivation de l'élève en améliorant sa méthode de travail ; des activités en école visent à améliorer son choix d'option et son orientation future en tenant compte de ses goûts et capacités.

Pour les difficultés spécifiquement scolaires, des séances d'Aide Pour la Réussite (A.P.R.), de tutorat entre pairs et de différenciation pédagogique (remédiation, consolidation et dépassement) sont organisées, dans la mesure du possible, sur les deux implantations.

Au premier degré, un « Plan Individualisé d'Apprentissage » est élaboré en partenariat entre l'élève en difficulté et les professeurs. En cas de nécessité, contact est pris avec les parents de l'élève et/ou le C.P.M.S.

Pour les problèmes de classe et les problèmes personnels, les professeurs, notamment les titulaires, sont disponibles quand les élèves le demandent. Les élèves de la classe s'occupent des élèves absents pour maladie, de façon à faciliter leur redémarrage.

Pour les jeunes qui en éprouvent le besoin, le CPMS organise une permanence hebdomadaire à l'école. Ils peuvent se confier et se faire aider ; en cas de nécessité, ils seront aiguillés vers une aide plus spécialisée.

Une **attention** particulière est apportée aux **élèves en intégration** grâce à un partenariat efficace avec les **pôles territoriaux** pour une inclusion efficace. Ce souci de l'autre et l'accueil des personnes différentes apparaissent comme des objectifs à poursuivre tant par les professeurs que par les élèves, puisqu'ils sont acteurs dans une école qui a pour vocation le service aux personnes.

Nous soutenons les élèves à besoins spécifiques par une pratique d'aménagements raisonnables.-

En cas de difficultés financières, des solutions peuvent être trouvées par souci d'équité.

4.3.3. Rôle des éducateurs.

La mission de l'équipe d'éducateurs comprend des **éléments socio-éducatif** et administratif. Cette tâche fait de l'éducateur un membre à part entière de l'équipe éducative, co-responsable de l'épanouissement intellectuel et socio-affectif de l'élève.

Elle comprend :

- un travail d'encadrement en dehors des cours,
- une guidance socio-éducative : vérifier les absences, contacter les parents en cas d'absentéisme, communiquer avec les élèves afin d'être un médiateur et de remédier aux attitudes des élèves en cas de décrochage,
- une guidance des études : créer une atmosphère de travail, aider les élèves dans leurs recherches, séance de tutorat, membre de droit du conseil des élèves dont il est référent,
- un travail d'animation.

4.3.4. Le conseil éducatif.

Les problèmes disciplinaires graves ou récurrents sont traités par un Conseil éducatif. Celui-ci est composé de la direction, de la direction adjointe, des éducateurs et éventuellement d'un professeur. Il se réunit pour analyser les cas sur la base des témoignages et des faits observés, et envisager les mesures ou les sanctions appropriées. Le Conseil éducatif constitue un lieu de parole où chacun peut s'exprimer et s'expliquer. Son objectif est de comprendre le jeune et de l'aider, tout en le recadrant ou le sanctionnant. De plus, un élève peut demander à être rencontré par le Conseil éducatif pour s'expliquer ou demander de l'aide.

4.3.5. Mixité et éducation physique.

Le Centre Educatif de la Sainte-Union propose différentes options dans lesquelles filles et garçons se côtoient et cohabitent dans le plus strict respect. L'égalité des sexes y est donc constamment appliquée. Dans la même optique, et pour des raisons pédagogiques, notamment pour offrir aux filles et aux garçons la possibilité de participer à des activités en équipes, il est pertinent de maintenir la mixité au sein des cours d'éducation physique de tous les niveaux et filières de notre établissement. Pour ce faire, les élèves sont répartis dans des vestiaires distincts et les disciplines sportives sont adaptées en conséquence. Une attention toute particulière est portée pour éviter tout comportement irrespectueux ou déplacé de la part des élèves, quel que soit leur genre.

4.4. Relations avec les parents

Au début de chaque année scolaire, une soirée d'accueil est organisée à l'intention des parents des élèves de sur les sites des implantations (1^{ère} commune) de la rue des Campeaux de la chaussée de Lille (de la 3^{ème} à la 7^{ème}).

Chaque trimestre, une réunion de parents est organisée pour toutes les classes, sur l'implantation de la chaussée de Lille. Des rencontres individuelles sont toujours possibles en dehors de ces réunions, à la demande des parents ou des professeurs.

Les parents sont encouragés à suivre attentivement le parcours scolaire de leur enfant, en dialoguer avec lui, à organiser la vie familiale de manière à soutenir son projet d'études, et à établir un dialogue sincère avec professeurs, éducateurs ou l'équipe de direction.

Des plateformes sont disponibles pour les parents : « It's Learning » permet de consulter le journal de classe en temps réel, un espace parents-élèves facilite la prise de rendez-vous pour les réunions de parents, et un espace « communautés » affiche les communications importantes pour l'ensemble des élèves de la 1^{ère} à la 7^{ème}. La plateforme « CESUparents » affiche le bulletin et les feuilles de route publiées, reprenant les évaluations sommatives ainsi que parfois les évaluations formatives et les récupérations organisées par les enseignants.

Dans le secondaire, les élèves doivent notamment prendre leurs responsabilités dans le choix des options, en concertation avec leurs parents. Des réunions d'information et de présentation des options sont d'ailleurs prévues à cet effet durant le 2^{ème} trimestre.

Au-delà de l'obligation légale, la constitution d'un Conseil de Participation vise à développer une véritable culture de participation. Son objectif est de :

- Mettre l'établissement en projet collectif et favoriser la prise en charge partenariale de la mission spécifique qu'il se donne.
- Introduire une part de démocratie dans la nécessaire autonomie de l'établissement et assurer la transparence de celle-ci.
- Enseigner, par leur exercice, des pratiques citoyennes : la délibération collective, la négociation, le travail en équipe, la reconnaissance de chacun des partenaires dans un esprit de confiance et de respect mutuel.
- Rendre chaque acteur solidaire du bien commun et développer dans l'école une culture de responsabilité garantissant un dialogue permanent entre partenaires.

De plus, le développement d'une culture de participation est aussi une façon de répondre au projet de société dont l'enseignement catholique se veut porteur : une société respectueuse de la personne et contribuant, dans l'esprit de l'école chrétienne, à l'éducation de la personne, du citoyen, de l'acteur social et économique.

4.5. Communication

4.5.1. Au niveau interne

Les professeurs sont informés de manière hebdomadaire des activités de l'école par une lettre d'information envoyée par e-mail.

La communication entre élèves et professeurs/tulaires se fait par l'intermédiaire du titulaire de classe, de la direction ou de la direction adjointe, par téléphone, e-mail ou via It's Learning.

Les parents sont tenus informés de la scolarité de leur enfant via le journal de communication « trait d'union », le bulletin, les réunions de parents et des courriers envoyés par e-mail. Certains courriers sont également disponibles sur la plateforme It's Learning, dans l'espace « **Communautés – Centre Educatif de la Sainte-Union de Tournai** ».

Aussi, depuis 2007, un conseil de délégués des élèves fonctionne au sein de l'école. Il traite de nombreux sujets concrets qui concernent directement les élèves et la vie à l'école.

4.5.2. *Au niveau externe.*

L'école est représentée à l'extérieur par la participation de nos élèves à des manifestations telles que grimage et maquillage d'enfants, animations dans les maisons de repos et les écoles maternelles, les olympiades mathématiques, les compétitions sportives inter-écoles, les olympiades d'orthographe, etc. Les stages des élèves sont également l'occasion pour l'école de montrer son savoir-faire.

4.5.3 *Le site Internet*

Le site internet de l'école (<http://blog.cesu.be>) constitue une fenêtre largement ouverte sur le monde, réel ou virtuel. Il permet non seulement aux personnes extérieures de s'informer sur les options proposées et le planning de l'année scolaire. Mais aussi de consulter de nombreux articles agrémentés de photos décrivant les activités organisées par les élèves et leurs professeurs, accessibles via la page Facebook (<https://www.facebook.com/CESUTournai/>) ou Instagram de l'école (https://www.instagram.com/cesu_tournai/).

Le site internet de l'école comprend un espace réservé aux professeurs ainsi qu'un **espace dédié aux parents**, où ils peuvent trouver de nombreuses informations concernant l'organisation des études et de l'année scolaire, ainsi qu'un lien vers une e-plateforme de paiement sécurisé (<https://cesu.bside.be/fr/>)

4.6. Projets.

Dans notre société, il est essentiel de stimuler l'intérêt des élèves pour des thématiques telles que l'environnement, la santé, la culture, la citoyenneté et l'ouverture aux autres.

4.6.1. *Au premier degré*

Des projets sont régulièrement organisés pour mettre en avant cet aspect constructif de l'apprentissage. L'accent est mis sur le travail collaboratif et le vivre ensemble, notamment à travers l'organisation d'activités sportives et culturelles variées.

4.6.2. Aux 2^{ème} et 3^{ème} degrés

Des activités communes sont mises en place, telles que des séjours linguistiques, des voyages culturels, des classes vertes, des visites d'expositions, des déplacements à des fins scientifiques, géographiques ou linguistiques, ainsi que des visites de sites commémoratifs. Les élèves participent également à différents défis ou concours.

Des projets pluridisciplinaires amènent les élèves à collaborer dans certaines tâches scolaires liées à l'environnement ou au secteur des services aux personnes, de manière à inscrire leur apprentissage dans des situations concrètes de la vie réelle.

Notre établissement participe au **Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA)** dans le cadre du Pacte pour un Enseignement d'excellence destiné à chaque élève. Ce parcours vise à permettre à chaque élève **d'accéder** à la **vie culturelle**, de **rencontrer** des **œuvres**, des **artistes** et des **pratiques culturelles**, de **fréquenter** des **lieux culturels**, mais aussi **d'acquérir** des **savoirs**, des **connaissances** et des **compétences**, dans une **perspective** de **développement** de **l'esprit critique** et de **l'expression personnelle**. Le **PECA** offre également l'opportunité **d'expérimenter** des **pratiques culturelles** et **artistiques, individuelles et collectives, porteuses** de diversité, et de prendre une part active dans la vie culturelle, sans oublier le plaisir et la motivation que ces matières procurent aux élèves. Il repose sur **trois composantes** : connaître, pratiquer et rencontrer. Il a également pour vocation de **renforcer** la **dimension culturelle** de tous les **domaines d'apprentissage**. Le PECA se veut donc vecteur d'éducation «à» et «par» la Culture et les Arts.

À partir des contrats d'objectifs, des envies et des besoins des écoles, et avec le soutien précieux des référents culturels, une équipe pluridisciplinaire d'acteurs culturels est mise en place. En collaboration avec l'équipe pédagogique de l'école, un parcours culturel et artistique est co-construit. Ainsi, de nombreuses activités en lien avec les différentes options sont prévues : visites diverses, conférences à l'école ou à l'extérieur, etc. Ces événements culturels visent à éveiller l'intérêt des élèves aux enjeux de l'époque actuelle, à susciter leur curiosité et leur créativité, à les fédérer autour d'une activité et à les engager positivement dans des actions citoyennes. Le PECA permet ainsi de donner un accès équitable à la culture et à l'art à travers tous les modes d'expression.

4.7. Animation religieuse

4.7.1. Journées de réflexion

Au premier degré : journée-éveil et retraite d'un ou deux jours.

Les objectifs sont d'éveiller l'élève au « symbolique » et de travailler à une mise au clair de la connaissance de soi et des autres par le biais d'une méthodologie ludique et pratique.

Au deuxième degré : journée-projet.

Les objectifs sont de travailler la question de l'identité ; de distinguer, afin d'éviter le rejet en bloc, l'Eglise de la Foi ; d'aborder le souci des plus défavorisés par le biais notamment de témoignages. C'est aussi l'occasion de préparer un repas ensemble.

Au troisième degré

Pour les classes de 5^{ème} GTtr, TQ, QP est prévue une retraite de 2 ou 3 jours en internat. Le but est de mieux se connaître et de mettre en œuvre des valeurs pour l'avenir.

Pour les classes de 6^{ème} GTtr, TQ, QP et 7^{ème}, une journée est organisée.

4.7.2. Temps forts.

Des activités à caractère religieux et/ou social sont organisées pour les élèves durant l'année, notamment avant les fêtes de Noël et de Pâques : célébration, témoignages, marche parrainée, actions de solidarité, etc.

4.8. Etablissement d'une continuité**4.8.1. Entre primaire et secondaire**

Pour faciliter la transition entre le primaire et le secondaire, plusieurs projets sont menés. Ils regroupent les élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaire et de 1^{ère} secondaire. Ce travail de collaboration entre instituteurs et professeurs du secondaire est gage d'un passage en douceur à cette étape importante. En effet, une des grosses difficultés est qu'au début du secondaire, l'enfant est confronté à plusieurs enseignants au lieu d'un seul précédemment. Les professeurs travaillent en équipes pour adapter la difficulté et l'abondance du travail demandé.

Notre souci premier est d'observer le « profil » de l'élève. Ainsi, nous veillons à ce que l'élève maîtrise, au moment voulu, les compétences disciplinaires et transversales qui sont requises.

4.8.2. Dans l'enseignement qualifiant

Nous avons défini les compétences essentielles à atteindre par les élèves pour leur future profession : un comportement objectivement observable selon des critères cohérents, une maîtrise des techniques de l'option choisie, une aptitude à réagir dans la situation de stage, une formation générale en rapport avec le projet des futurs assistant.e.s en pharmacie, esthéticien.nes, puéricul.teurs.trices, Aides Familiaux et Aides Soignant.e.s.

4.8.3. Entre secondaire et études supérieures

En fin de secondaire, l'équipe du C.P.M.S. informe tous les élèves et interviewe ceux qui le souhaitent. Certains visitent le salon de l'étudiant. En outre, des informations sont mises à la disposition des élèves au sujet des études supérieures ; des visites dans des universités et la participation à des journées d'informations dans les écoles supérieures sont possibles à la demande.

L'article 32 du décret Missions dispose que : « *Dans le cadre de son projet, visé à l'article 67, chaque établissement peut affecter des périodes réparties sur l'ensemble du troisième degré à des activités destinées à favoriser la maturation par les élèves de leurs choix professionnels et des choix d'études qui en résultent. Ces activités font partie des études régulières de l'élève. »*

4.8.4. Entre secondaire et vie active

Les stages offrent aux élèves une occasion privilégiée d'entrer en contact régulier avec le monde du travail. Des visites d'entreprises, de crèches, d'établissements d'enseignement spécial, etc. les aident les élèves à choisir une future orientation scolaire ou professionnelle.

Les jeunes sont accompagnés dans leur recherche d'un premier emploi grâce à des exercices en classe à sur la rédaction d'une lettre de demande d'emploi et d'un CV, à des activités consacrées à l'entretien d'embauche, ainsi qu'à des simulations d'entretiens avec des intervenants extérieurs. Les informations fournies par le SIEP, les universités, les écoles supérieures, le FOREM leur sont également mises à disposition via un espace sur la plateforme It's Learning.

4.9. Le numérique et l'informatique

Chaque implantation dispose de locaux informatiques équipés d'ordinateurs, d'une connexion Internet, de WiFi et d'un dataview.

La plateforme « It's Learning » favorise l'engagement et la collaboration entre les enseignants et les élèves, aussi bien en classe projet « **e-apprendre** » qu'en ligne.

Les professeurs veillent ainsi à :

- Amener tous les élèves à utiliser l'outil informatique.
- Mettre en œuvre des projets pédagogiques.
- Stimuler la collaboration grâce à une messagerie instantanée, à l'auto-évaluation et à l'évaluation par les pairs tout en tirant parti des compétences.
- Offrir aux élèves une formation adaptée aux besoins actuels, notamment par des formations en ligne. Les enseignants peuvent planifier leurs cours et suivre les progrès des élèves plus facilement grâce à un parcours d'apprentissages solides.
- Proposer des activités centrées sur l'échange.
- Donner aux élèves qui n'ont pas d'accès aux TIC (techniques d'information et de communication) chez eux, la possibilité d'utiliser des ordinateurs ; pour ce faire, des ordinateurs portables sont également disponibles à la location.

L'intégration de l'IA dans le système éducatif constitue une transformation majeure, offrant de nouvelles possibilités pour enrichir l'apprentissage, adapter les parcours pédagogiques, mais aussi optimiser la gestion de notre établissement.

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'utilisation raisonnable des systèmes d'IA. Nous adoptons une approche réfléchie et éthique afin de tirer parti des avantages des systèmes d'IA, tout en préservant les valeurs fondamentales de l'apprentissage et de la connaissance.

La charte sur l'Intelligence Artificielle (IA) de [Nom Établissement] a pour objectif d'encadrer l'utilisation de l'IA dans les pratiques pédagogiques et administratives de notre établissement afin que cette technologie soit intégrée avec discernement et responsabilité par l'ensemble des acteurs et en accord avec les balises proposées par le SeGEC.

Notre établissement s'engage à proposer des séances d'information et de formation afin de permettre aux différents acteurs de maîtriser progressivement les usages et impacts des systèmes d'IA.

4.10 La bibliothèque

Chaque implantation héberge une bibliothèque où l'on peut trouver romans, BD et ouvrages documentaires adaptés aux élèves. Ceux-ci peuvent s'y rendre sur le temps de midi pour travailler, lire, consulter ou emprunter des ouvrages, en se faisant aider ou conseiller par les bibliothécaires.

4.11 La ludopédagogie

La classe flexible et la ludopédagogie permettent une approche éducative innovante visant à rendre l'apprentissage plus interactif, amusant et efficace en utilisant des jeux comme outil pédagogique. Créer des espaces qui offriront aux élèves la possibilité d'apprendre dans un environnement différent : par son mobilier, par le matériel mis à disposition, par la tâche proposée, etc. De plus, la combinaison de la ludopédagogie et de la théorie des intelligences multiples peut offrir une approche éducative plus efficace et adaptée aux différents styles d'apprentissage des étudiants du secondaire. En utilisant une variété de jeux et d'activités, les enseignants et les éducateurs peuvent aider les élèves à développer leurs forces et à surmonter leurs faiblesses. Nous contribuons ainsi à offrir aux élèves un environnement d'apprentissage plus diversifié et inclusif.

ACCORD DE L'ELEVE ET DES PARENTS

La fiche dans le « trait d'union » doit être complétée et signée pour le lundi qui suit la rentrée.